



COMITE DE DIRECTION

Procès-verbal n°05

(Mise en ligne le 06/03/2024)

Réunion du :	Mercredi 28 février 2024
Président :	M. Franck KODJABACHIAN
Présents :	MM. Jean Luc MINGALLON, Chahib DRAOUI, Cyril CICCARIELLO, Romain RUBINO, Yacine BEKRAR, Serge RAKOTO, Laurent THOMAS, Sebastien FILIPPINI, Guillaume DUPUY et MME. Nawale AISSANOU
Assiste à la séance	M. GIRARD Ludovic, Directeur Général, M. D'ANTONIO Lionel, Président de la CDA et M. BEN BELAGACEM Raouf, CTD
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none">- Point CTD- Point Commissions- Présentation du plan d'action et de formation de l'arbitrage- Problématiques liées au manque d'arbitre

MODALITES D'APPEL EN 2ème INSTANCE D'UNE DECISION DU COMITE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'art. 20-2 du règlement d'administration générale du District de Provence, les décisions du Comité de Direction du District de Provence ayant jugé en 1ère instance sont passibles d'appel en 2ème instance et dernier ressort devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue de la Méditerranée.

1°) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - Soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception). - Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclub. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2°) L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire de la Ligue par lettre recommandée ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou avec en-tête de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3°) La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

4°) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT HEURES ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

5°) tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **100 Euros**.

POINT CTD

Le 21 mars 2024, le Ligue Méditerranée organise un séminaire des compétitions. A ce titre, un groupe de travail District a été monté à la demande du Président KODJABACHIAN pour préparer ce séminaire et faire des propositions sur une réforme des championnats dans le droit fil du travail déjà effectué au District et voté lors de l'AG d'hiver.

Sous le pilotage du Directeur, les techniciens travaillent sur le foot U6/U9 pour améliorer le fonctionnement des plateaux la saison prochaine. Une proposition sera faite au codir prochainement.

POINT COMMISSIONS

➤ Commission de surveillance des Opérations électorales

En prévision de l'A.G. électorale et en application des articles 11 et 16 des Statuts du District de Provence, il a été demandé une liste de personnes ayant des compétences juridiques et une probité sans contestation dans le but de constituer la Commission de Surveillance des Opérations électorales. Cette proposition de noms est sans équivoque.

Ainsi, le Codir nomme, à l'unanimité, la Commission comme suit :

- Me Alain BADUEL, avocat, comme Président.
- Me Claude LASALLE, avocat
- Me Antoine MAURY, avocat
- MME Camille GAYDO, SG de l'A.S. SIMIANE BOUC BEL AIR
- M. Hector EMPTAZ, Juriste

➤ Commission Départementale de Discipline

Le Codir nomme à l'unanimité M. PERFETTI Fabio comme instructeur auprès de la Commission de Discipline.

PRESENTATION DU PLAN D'ACTION ET DE FORMATION DE L'ARBITRAGE

En propos liminaire, Lionel d'Antonio rappelle qu'il anime une CDA qui bien sûr n'est pas en opposition au club. Au contraire, il souhaite favoriser le dialogue.

L'ensemble des membres du codir et le Président du District confirment également l'état d'esprit constructif de tout le monde. Le Président Kodjabachian rappelle son passé d'ancien arbitre et redit le respect qu'il a pour le corps arbitral.

Lionel d'Antonio présente l'organisation qu'il a mis en place depuis septembre jusqu'à aujourd'hui. Il rappelle que 30 personnes ont accepté de l'accompagner pour œuvrer sur l'arbitrage. Il tient à saluer et remercier tous ces membres. En effet, la CDA est ouverte tous les après-midis de la semaine grâce à Jean Michel MESNARD et André SCIANO. Messieurs BOSQUO, FIDOUH et RUIZ viennent très régulièrement. Autour de cette permanence, ce sont de nombreux arbitres qui viennent aider la CDA durant le mois. Cela montre l'adhésion de beaucoup d'arbitres au projet global porté autour de la CDA.

C'est cette dynamique collective qui a permis d'organiser une CDA étoffée soucieuse d'améliorer son fonctionnement en la structurant autour de plusieurs pôles dont il décrit le fonctionnement comme suit :

➤ **Pôles observateurs :**

Les observateurs contrôlent de façon beaucoup plus régulière les arbitres officiant dans toutes les catégories. C'est un point important pour Lionel d'Antonio qui précise qu'il serait une erreur de se focaliser uniquement sur les D1. Par ces contrôles plus réguliers et ouverts auprès des arbitres, c'est la meilleure façon d'accompagner les arbitres dans leur montée en compétence en les suivant avec des observateurs aguerris et expérimentés. Par cette organisation Lionel d'Antonio a souhaité mettre en place un système de promotion avancé pour identifier les arbitres en D3 qui peuvent évoluer en D2.

➤ **Pôle jeunes stagiaires :**

À l'issue de la FIA (Formation Initiale de l'Arbitrage), le président de la CDA fait le constat qu'à la sortie d'une formation assez courte, il est indispensable de suivre et accompagner tous ces jeunes arbitres.

Tout d'abord pour les aider à continuer d'apprendre mais aussi pour augmenter le taux de fidélisation de jeunes arbitres. Sans ce suivi plus régulier, les jeunes arbitres abandonnent se sentant trop démunis durant de nombreuses situations de matchs de plus en plus tendues. Un choix est fait également de mettre dès que possible des jeunes arbitres en central sur des championnats jeunes accompagnés à la touche d'un arbitre plus expérimenté.

➤ **Pôle formation :**

D'anciens arbitres expérimentés animent ce pôle pour identifier les arbitres ayant acquis toutes les aptitudes pour passer en niveau Ligue.

Nous n'avons pas les effectifs suffisants pour pourvoir en arbitres les demandes du championnat Ligue sans affaiblir le championnat départemental. Un choix assumé a été fait par le Président du District KODJABACHIAN et de la CDA de mettre en priorité le championnat District et d'aider au mieux la Ligue.

➤ **Pôle statut de l'arbitrage :**

Les arbitres réalisent les P.V sur cette partie.

Une fois cette présentation faite, l'ensemble des membres du codir et le Président prennent la parole pour remercier en premier lieu Lionel d'Antonio pour son intervention très claire. Il est fait remarquer par tous les membres que c'est la première fois qu'en codir le sujet de l'arbitrage dans toutes ses composantes et ses problématiques ait abordé.

Régulièrement, le Directeur du District et le Secrétaire Général informent en codir du chantier que le Président de la CDA a engagé sur l'arbitrage et à chaque fois le Président KODJABACHIAN et le Codir confirment leur confiance. Les membres du Codir précisent et déplorent que depuis le début de saison, Mohamed Mebarek l' élu représentant l'arbitrage au Codir n'ait jamais abordé ou même proposé le sujet.

Aucune demande à inscrire à l'ordre du jour sur l'arbitrage.

Aucun état des lieux sur la situation. Aucun plan d'action proposé. Aucun mail rédigé sur ce sujet. Les peu de présences en Codir du représentant des arbitres explique certainement cela. M. Mebarek a sollicité le Codir pour

obtenir des places de match à l'OM, la salle de réunion du District pour des raisons étrangères au football mais n'a jamais parlé de l'arbitrage en Codir.

Ce constat est unanimement partagé par le Président et l'ensemble des membres du Codir.

Il est salué le travail d'organisation et de structuration remarquable qui a été engagé.

La plupart des membres du codir sont également présidents ou dirigeants de clubs. Il est dit par l'ensemble des membres qu'une amélioration significative de l'arbitrage a été remarquée depuis le début de saison et félicitent la CDA et l'ensemble des arbitres qui partagent ce même état d'esprit et ces valeurs. Le dialogue s'est aussi très largement amélioré entre les arbitres et les dirigeants de clubs.

Le Président KODJABACHIAN demande à Lionel d'Antonio de transmettre au nom du District et de son Codir toutes ses félicitations auprès des arbitres qui œuvrent avec intégrité et sérieux pour faire vivre le football en Provence.

Le Président KODJABACHIAN, ancien arbitre, réaffirme sa volonté de continuer à soutenir les orientations prises par la CDA.

Lionel d'Antonio remercie le Président pour l'aide financière et les efforts conséquents consentis pour que cette CDA fonctionne administrativement dans de bonnes conditions.

Le Président de la CDA tient à signifier également au nom des arbitres que l'absence totale de tentative d'intervention du Codir quelles qu'elles soient est très appréciée de la part de la CDA et des arbitres.

Le Président KODJABACHIAN explique qu'il a une entière confiance dans la CDA, son président et les arbitres. La seule façon d'en témoigner c'était en respectant leur travail.

PROBLEMATIQUES LIEES AU MANQUE D'ARBITRES

Il est rappelé que le respect des préconisations de la commission médicale de la FFF demandant pas plus de deux matchs par Week end pour les arbitres est suivi.

À ce jour, il y a aux alentours de 310 arbitres opérationnels pour couvrir les matchs. En retirant les malades, les suspensions et autres absences non justifiées, Lionel d'Antonio estime qu'il faudrait 400 arbitres pour arriver à couvrir l'ensemble des rencontres. Plusieurs pistes de réflexions ont été transmises à la Ligue Méditerranée. De plus, l'apport financier de la Ligue via les subventions de la LFA est mal pensé et doit être revu si l'on veut améliorer l'arbitrage dans notre région. La situation est inquiétante car derrière des statistiques locales annonçant que tout va bien, il suffit de dialoguer avec les clubs et les arbitres eux-mêmes pour reconnaître qu'un chantier de réforme de l'arbitrage est attendu depuis de nombreuses années.

Le District de Provence travaille sur ce sujet depuis l'élection du Président KODJABACHIAN et son Codir. Il est convenu de continuer ce travail avec l'appui de la CDA.

Le président de la CDA indique qu'un travail a été fait pour que les arbitres respectent un bon comportement (horaire, tenue, attitude). Plus de 70 arbitres ont été sanctionnés jusqu'à les retirer des désignations temporairement. C'était impératif afin de repartir sur de bonnes bases. 20 ont été arrêtés définitivement ne correspondant pas aux minimums attendus de la part d'un arbitre.

Le président de la CDA a rappelé qu'il faisait tout pour améliorer et défendre les conditions des arbitres mais qu'il attendait en retour un bon comportement. Il salue depuis le début de saison l'excellente attitude et l'adhésion du plus grand nombre qui adhèrent à cette vision de l'arbitre.

M. Lionel d'Antonio rappelle la responsabilité qu'ont les clubs de fournir chaque saison une dotation aux arbitres qui soient conformes aux attentes.

L'ensemble des membres du codir partagent cette remarque.

Le Président KODJABACHIAN remercie le travail effectué en seulement quelques mois par la CDA.

CONCLUSION

Pour conclure, le Président KODJABACHIAN informe les membres du Codir qu'il a été appelé ces derniers temps par des arbitres et des Présidents de club l'alertant que certaines personnes mal intentionnées étaient en train d'entreprendre une campagne de diffamation.

De nombreux mensonges graves relevant de la pure diffamation étaient relayés par certaines personnes demandant à être reçues par des Présidents de clubs.

Tout d'abord, le Président remercie tous les arbitres et les présidents de club l'ayant appelé pour lui dire leur soutien dans tout ce que le District a engagé depuis l'élection en mai 2023.

Même si cela est un pur mensonge, il tient à rappeler en toute transparence qu'il ne perçoit pas d'argent du District ; ni lui ni aucun membre du Codir. Qu'il n'a aucune place en loge au Stade Vélodrome. Nous avons une seule et unique place en Tribune Présidentielle pour le Président du District. Si le Président ne peut pas y aller, elle ne peut pas être donnée à un représentant du District. Le service protocole de l'OM la garde.

Le Président rappelle que les quelques places en Tribune Ganay haut latéral données par la Ligue Méditerranée et réservées aux ayant droit pour les matchs à l'OM sont toutes distribuées aux commissions et à leurs bénévoles. Qu'il n'y a aucun fonctionnement au District qui n'est pas transparent. Il salue d'ailleurs le travail du Directeur actuel qui a relevé de nombreux dysfonctionnements passés et qui continue de les régler un par un. Certains n'étant pas encore réglés et pesant encore sur les finances du District.

Alors que le District a retrouvé une place considérée auprès de la FFF, des collectivités et des partenaires, il est dommage que certains pour des raisons certainement d'ambition personnelle tentent de recréer des tensions mais surtout utilisent le mensonge.

Fort heureusement l'immense majorité des clubs et des acteurs du football provençal ne sont pas dupes et apportent leur soutien à la logique de rassemblement initiée depuis le début. Le Président les en remercie chaleureusement ainsi que tous les membres du Codir qui ont suivi et soutiennent. Le Président rajoute que le temps des clivages entretenu par certains est derrière nous. Nous avons un District qui dialogue, concerte et a remis l'intérêt général du football provençal au cœur des sujets. Continuons ainsi.

Le Président de la CDA Lionel d'Antonio réaffirme que l'immense majorité des arbitres qui œuvrent pour le foot partagent ce même état d'esprit et ne se reconnaissent dans aucune tentative de manipulation ou désinformation. Les décisions prises par le Codir pour améliorer les conditions de l'arbitrage depuis ce début de saison en sont les meilleures preuves.

Le Président de la séance :
M. KODJABACHIAN Franck



Le secrétaire de séance :
M. BEKRAR Yacine

